



Une formation professionnelle pour les auteurs aussi ... oui, mais laquelle ?

Les enjeux

Malgré la loi du 1er juillet 1972, le droit à la formation professionnelle continue n'est toujours pas accordé et reconnu aux artistes auteurs. Pourtant les artistes auteurs affiliés à un régime de Sécurité Sociale (Agessa et Maison des artistes) devraient pouvoir bénéficier, comme tous les Français, d'un droit à la formation professionnelle continue, reconnu par la loi à tous travailleurs, salariés ou indépendants, afin de pouvoir s'adapter aux changements des techniques et des conditions de travail de leurs métiers.

Dans un contexte de profonde mutation technologique caractérisé par une extrême compétitivité, qu'il s'agisse des arts plastiques, de l'audiovisuel, de la musique ou du livre, les métiers d'artistes auteurs exigent la mise à jour des connaissances des professionnels et le développement ou l'élargissement de leurs compétences.

L'absence d'une formation professionnelle continue peut compromettre la conservation et le développement d'une carrière d'auteur, voire une reconversion éventuelle.

La formation professionnelle n'est pas faite pour le seul bénéfice de ceux qui peuvent y avoir recours. La formation professionnelle est aussi le moyen, pour les entreprises de traiter avec un ensemble de professionnels dont le niveau de compétences sera garanti.

Le financement de la formation professionnelle continue

Le versement par les artistes auteurs eux-mêmes d'une cotisation qui serait appelée auprès des auteurs affiliés à un régime de Sécurité Sociale via l'une ou l'autre des deux associations agréées pour gérer ce régime.

Des compléments de financement doivent être recherchés.

Dix-sept organisations d'auteurs ont, dans une déclaration commune en date du 12 septembre

2007, envisagé un certain nombre de sources de financement : l'affectation d'une fraction de la contribution actuellement versée par les diffuseurs ou son augmentation, un complément de financement issu de la part mutualisable des droits dits de copie privée dans des limites et des conditions qui restent à déterminer, toutes autres sommes qui pourraient abonder un fonds de formation professionnelle, par exemple, des sommes provenant de versements volontaires de collectivités territoriales ou de toutes entreprises publiques ou privées qui le souhaiteraient.

La gestion

Le choix du fonds de formation professionnelle qui pourrait être chargé de gérer la formation professionnelle des artistes auteurs n'est pas l'essentiel.

L'une des propositions évoquées serait l'AFDAS, cet organisme qui présente l'avantage de connaître certains métiers salariés du secteur culturel.

Le choix des types de formations ainsi que la qualité des formateurs sont, en revanche, des éléments essentiels pour que la formation professionnelle (quand elle existera) soit de qualité et atteigne ses objectifs.

Les contours et l'organisation d'une offre de formation professionnelle continue pour les artistes auteurs

C'est l'artiste auteur professionnel (au sens "sociétal" du terme) qui devrait être retenu pour les bénéficiaires de la formation professionnelle des artistes auteurs. Professionnel au sens sociétal : ayant des revenus professionnels et une affirmation de cette qualité.

L'offre à mettre en place devra répondre aux besoins en formation des artistes auteurs. Les demandes jusqu'à maintenant exprimées portent

sur un tronc commun à tous les auteurs mais aussi sur des formations adaptées ou plus spécifiques selon les métiers d'auteurs.

1- Le tronc commun : en dehors de toutes les spécificités des métiers d'auteurs

- Le statut d'auteur
- Le statut juridique
- Le statut social
- Le statut fiscal
- Gestion individuelle et/ou gestion collective
- Comptabilité et déclarations des auteurs
- Montage et administration d'une entreprise indépendante (association ou société) permettant à un auteur d'assurer ses activités créatrices
- La dimension internationale de la propriété littéraire et artistique (connaissance des autres régimes existants)

2- L'environnement professionnel

- En l'adaptant selon le secteur, la connaissance et la remise à jour des connaissances de son environnement professionnel (chaîne du livre, de la musique, de l'audiovisuel, etc.) sont essentiels à la compréhension, à l'insertion et au maintien du professionnel dans la vie active.
- Les dispositifs d'aides : européennes, nationales, locales (où, à quel moment et auprès de qui s'adresser ?).

3- Les techniques de communication et/ou de ventes

Être auteur c'est créer.

Être auteur c'est, encore et aussi, savoir proposer ou " vendre " ses créations à des tiers.

Comment utiliser les nouvelles techniques comme outils de promotion de ses activités ? Comment contacter et vendre un projet à un producteur ou à un éditeur ? Comment négocier un contrat ? Comment créer un site Internet, une page sur un réseau social, un blog, etc ?

4- Les formations spécifiques

Elles sont par définition multiples puisque différentes concernant chaque métier d'auteur.

Elles pourraient cependant être regroupées, entre autres, autour de différentes idées :

- La maîtrise des outils techniques, informatiques, numériques ou autres. Ces éléments permettant selon les cas : la création, l'édition, la production, la promotion, la diffusion, la vente ou

l'exploitation des œuvres des auteurs.

- Certaines techniques concernant des aspects artistiques peuvent être acquises. La formation professionnelle continue doit intégrer tous les besoins dans ce domaine qui se déclinent, secteur par secteur. Il est évident que les techniques d'écriture ou les méthodes de travail de l'audiovisuel sont très différentes de celles du monde du livre.
- Atelier d'écriture ou formation aux techniques d'écritures
- Master class
- Logiciels ou matériels d'assistance à la création et à l'écriture : informatique musicale, logiciel PAO
- Stage d'immersion

Emmanuel de Rengervé

Le Conseil Permanent des Ecrivains



Partenaires du débat du 23/11/2009

Avec le soutien de
ACTION
CULTURELLE



la culture avec
la copie privée